

11^{es} rencontres annuelles des musulmans du Havre – RAMHA
Le Havre de Savoir

Allocution de Jean-Paul Lecoq
Député

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous remercie de m'avoir invité, c'est un plaisir, c'est aussi un honneur.

Et je remercie Le Havre de Savoir et ses très nombreux bénévoles, plus de 150 si je ne me trompe pas, d'organiser un évènement aussi important dans ces lieux !

Pour la 11^e année, les Rencontres annuelles des musulmans du Havre sont l'occasion de créer et d'animer un lieu de convergence de nombreux citoyens.

Des conférences, des cafés-débats, un lieu pour les enfants, un lieu de réflexions théologiques, et un espace exposants, tout cela incite à la discussion et à l'ouverture d'esprit.

C'est salubre dans un monde où l'ambiance est au repli identitaire.

Et un thème comme celui de cette année, qui porte sur, je cite, « un monde meilleur, une quête à portée de tous », c'est un vrai antidote à ce repli !

Ce thème m'a permis de me poser la question de la manière dont je portais cette quête pour un monde meilleur, à mon échelle de député communiste et vice-président de la commission des Affaires étrangères.

En y réfléchissant de plus près, je pense que ma quête, c'est de faire comprendre à mon pays et à d'autres, que l'importance, si l'on veut vivre en paix sur notre planète, est que tout le monde joue avec les mêmes règles du jeu, c'est-à-dire que tout le monde respecte le droit ; et que les arbitres du jeu sanctionnent les mêmes règles de la même manière, qui que l'on soit...

Le respect du droit international est un sujet qui revient au cœur de nos préoccupations depuis quelques mois, notamment depuis les attentats terroristes du Hamas commis en Israël le 7 octobre dernier.

Ces attaques terroristes intolérables que j'ai condamnées largement ont entraîné un déchainement de violence de l'État israélien sur la population civile de Gaza, entraînant une sorte de punition collective inhumaine et insoutenable.

Depuis des décennies de colonisation israélienne et de mépris du peuple palestinien, de nombreuses résolutions ont été votées aux Nations-Unies pour créer deux États, pour partager les espaces nécessaires et pour faire en sorte que les deux peuples sortent de la relation de colonisation, qui tue à la fois les colonisés, mais qui tue aussi, on le voit en ce moment, l'humanité des colons...

Mais ces résolutions restent lettre morte parce que de puissants États refusent de se soumettre au droit international, c'est-à-dire à la règle du jeu collectif !

D'ailleurs, j'ai porté ce sujet au sein d'un rapport parlementaire, qui sera débattu la semaine prochaine en commission des Affaires étrangères sur l'utilité des Nations-Unies et sur la manière de faire en sorte de mieux appliquer le droit international...

Le sujet du droit international me passionne aussi s'agissant du Sahara occidental. Ce dossier nécessite la même attention que la Palestine vis-à-vis du droit international, et ce processus d'autodétermination des peuples doit être poursuivi pour parvenir à la paix et l'amitié entre les peuples.

Parce que résoudre ce conflit permettrait un renouveau économique social de la zone... sans compter l'argent de l'armement qui pourrait aller dans des dépenses utiles pour les habitants !

Je suis également l'un des rares députés à l'Assemblée nationale à dénoncer le cas de Mayotte, colonisée par la France.

Cette histoire est trop peu connue. Lors du référendum d'autodétermination des Comores en 1974, la France qui était la puissance coloniale a séparé Mayotte du territoire des Comores parce que c'est la seule île de l'archipel à avoir voté pour

rester en France... Pourtant, il est parfaitement illégal du point de vue du droit international qu'une puissance coloniale découpe son ancienne colonie en fonction des résultats d'un tel vote !

Les Nations-Unies n'ont d'ailleurs jamais reconnu le résultat de ce référendum biaisé, mais la France a refusé de se conformer au droit. Pire, elle a départementalisé Mayotte en promettant à ses habitants monts et merveilles... On voit aujourd'hui le résultat !

À cette époque, j'étais le seul député de l'hémicycle à avoir voté contre la départementalisation.

J'ai d'ailleurs obtenu d'ici quelques jours un débat sur la situation en droit international des Comores et de Mayotte en commission des Affaires étrangères. Cela va permettre de faire un peu mieux connaître ce sujet !

Faire avancer la paix entre les peuples, c'est ça ma quête pour un monde meilleur...

Sur la question de la décolonisation, mon groupe et moi-même continuons aussi à lutter contre l'emprise du Franc CFA en Afrique de l'Ouest, dans les Comores et contre le Franc Pacifique, relique du colonialisme français insupportable pour les peuples, et qui les enchaîne à nos politiques monétaires et à nos intérêts monétaires, contre leurs propres réalités économiques.

D'ailleurs, l'élection au Sénégal du Président Diomaye Faye va certainement faire évoluer ce sujet... J'y serai très attentif !

Le Franc Pacifique, cette monnaie coloniale me permet de faire la transition avec la Nouvelle Calédonie.

Je siège dans mon groupe parlementaire avec des députés d'Outre-Mer, dont des indépendantistes de Polynésie.

Avec eux et d'autres camarades, nous avons travaillé ces dernières semaines en solidarité avec nos camarades Kanaks en Nouvelle-Calédonie pour faire cesser les injustices coloniales de l'État français, et pour faire avancer le respect du droit.

Sur ce sujet, il est important de bien comprendre les choses, car les médias en oublient souvent une partie...

En Nouvelle-Calédonie, un processus d'autodétermination en 3 référendums est en cours depuis une quinzaine d'années.

En gros, cela devait se passer comme ça : si le « oui à l'indépendance » gagnait à l'un des 3 référendums, alors le processus d'indépendance débiterait.

Or, les deux premiers référendums ont déjà été organisés et ils ont été remportés par le camp qui souhaitait rester en France, mais avec un écart de voix pas si énorme...

La crainte de l'État français était que le 3^e vote finisse par voir les indépendantistes devenir majoritaires.

Or, ce 3^e vote a été organisé par l'État au beau milieu de l'épidémie de Covid dans l'île.

Les Kanaks, et nous aussi d'ailleurs, ont protesté pour décaler le 3^e vote qui ne pouvait pas se dérouler correctement vu le contexte sanitaire.

Mais le Premier ministre de l'époque, un certain Édouard Philippe, a refusé et a maintenu ce vote. Évidemment, les Kanaks n'ayant pas pu voter en nombre, le résultat du référendum a été en faveur d'une Nouvelle-Calédonie française.

Mais les Kanaks refusent de reconnaître le résultat de ce vote biaisé.

La tension monte donc depuis 2021 et aujourd'hui, plutôt que de tenter de trouver une solution concertée et apaisée, une loi a été votée pour élargir le nombre des gens qui auront le droit de voter aux élections territoriales...

Pour expliquer rapidement, en Nouvelle-Calédonie, tout le monde a le droit de vote aux élections présidentielles, européennes, législatives, et municipales.

Mais pour les élections territoriales et pour ces fameux trois référendums d'indépendance, dont je parlais, les critères pour être électeur sont plus stricts.

La réforme qui a mis le feu aux poudres la semaine dernière vise à élargir ces critères pour augmenter le nombre des non-Kanaks dans ces listes électorales, afin de limiter leur poids politique, qui est en écrasante majorité pour l'indépendance de leur île.

L'arrogance coloniale de la politique française en Nouvelle-Calédonie a donc créé l'étincelle à partir de laquelle les violences se sont déchainées.

Mon groupe parlementaire tente à son échelle de tirer les leçons de cette arrogance pour ne plus que cela arrive. À ce titre, une mission d'enquête sur les conséquences des essais nucléaires français en Polynésie et en Algérie à laquelle

je participe et qui rendra ses conclusions d'ici octobre prochain vient d'être mise en place et va permettre de faire toute la lumière sur cette terrible histoire...

Mais cette arrogance du gouvernement ne se retrouve pas que dans sa politique dans ses anciennes colonies.

Sur la redistribution des richesses, les députés communistes travaillent en permanence pour un monde meilleur en s'attaquant aux injustices sociales et économiques à la fois au sein du peuple français, mais entre tous les peuples du monde !

Cette répartition des richesses entre les États du monde qui contribue aujourd'hui à dessiner les contours d'une nouvelle géopolitique où les peuples exploités par la mondialisation se liguent de plus en plus contre les États riches du Nord qui maîtrise l'argent, les banques et les institutions financières internationales.

Cette restructuration va peut-être bouleverser l'équilibre de la mondialisation, notamment avec le renforcement du groupe dit des BRICS, qui regroupe aujourd'hui 10 membres : le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine, l'Afrique du Sud, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Iran, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis. Ce groupe conteste l'hégémonie du dollar, des institutions financières internationales et de la finance telle qu'elle est organisée aujourd'hui.

Même si les BRICS ont peu de cohérence diplomatique hormis leur combat commun pour le respect de leur souveraineté, ce sujet va être passionnant à l'avenir.

J'espère qu'il fera bouger les lignes positivement pour que les États du Nord se rendent compte qu'il y a des milliards d'êtres humains qui veulent aussi être respectés.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, pour permettre la paix, il faut des règles du jeu, et il faut que les arbitres sanctionnent les violations des règles du jeu de la même manière, qui que l'on soit.

Or, depuis des années, une chose me choque plus que toute autre : c'est ce qu'on appelle le « deux poids deux mesures », ou encore le « double standard ».

Cette capacité à traiter différemment deux sujets similaires notamment en droit international est destructrice pour les relations entre les peuples... Car il engendre la négation du droit, et donc de l'injustice et de l'inégalité.

J'ai évidemment en tête la situation actuelle en Palestine, où le droit et même l'humanité ont cessé d'exister face à la volonté génocidaire du gouvernement raciste et fasciste israélien.

En observant ces massacres de femmes et d'enfants, beaucoup s'interrogent : Pourquoi ne pas appliquer des sanctions exemplaires pour faire reculer cette violence ?

Pourquoi ne pas stopper les exportations d'armement à Israël comme on le fait pour la Russie, qui viole aussi le territoire souverain d'un autre État au mépris du droit international ?

Pourquoi ne pas établir des sanctions individuelles, et notamment en gelant les avoirs des Israéliens complices de ces massacres, comme on gèle les avoirs des oligarques ou des hauts gradés russes ?

Cette inégalité de traitement insupporte beaucoup de monde au point qu'elle génère des interrogations qui sont aujourd'hui utilisées par le gouvernement israélien et ses alliés pour crier à l'antisémitisme.

Ce qui est horrible, c'est qu'en utilisant à des fins politiques le phénomène de l'antisémitisme et en l'utilisant en permanence, ils détruisent le sens même de ce mot.

C'est-à-dire qu'ils détruisent l'idée même qu'il y a de véritables et nombreux actes antisémites intolérables, qu'il faut condamner.

Les inégalités de traitement et ce « deux poids deux mesures » sont partout, et même en France.

On l'a vécu également lors du début de la guerre en Ukraine où les réfugiés ukrainiens ont été accueillis à bras ouvert en Europe, contrairement aux réfugiés syriens, ou de tant d'autres États en guerre, qui sont traités uniquement sous l'angle policier, et non sous l'angle humanitaire.

Pourtant, nous, les députés du groupe de la Gauche démocrate et républicaine nous disons à chaque fois qu'il faut que tout le monde soit accueilli comme l'ont été les Ukrainiens.

C'est le modèle d'accueil à suivre !

En France, ce qui me choque également, c'est le « deux poids deux mesures » sur la laïcité...

Ce mot, pourtant magnifique, a fini par devenir brulant et faire peur...

Pourquoi ?

Parce qu'il semble, lui aussi, s'appliquer à géométrie variable...

Un seul exemple récent : lorsque les médias ont parlé du lycée catholique privé hors contrat appelé « Stanislas » où l'élite parisienne met ses enfants, personne au gouvernement n'a critiqué ses cours obligatoires non mixtes de religion, ni ses professeurs ouvertement homophobes.

Mais par contre, quand il s'est agi du lycée musulman privé hors contrat appelé « Averroès » pour des faits plus anciens et plus flous comme la question du financement et de l'agissement de certains professeurs, exclus depuis, l'établissement a été menacé de fermeture administrative.

Personnellement, je plaide pour une Éducation nationale plus forte et un secteur d'enseignement privé moins aidé par l'État.

Mais force est de constater que le « deux poids deux mesures » contribue ici à stigmatiser encore et toujours la même religion, comme si les musulmans étaient potentiellement coupables de quelque chose.

La laïcité telle qu'elle est appliquée aujourd'hui par le gouvernement est à deux vitesses, et c'est pour cela qu'elle ne marche plus !

Elle a perdu son sens de 1905 qui reposait sur l'idée d'intégration, et non pas d'assimilation.

Les deux premiers articles de la loi de 1905 portent sur la liberté de conscience et l'égalité des citoyens, ce qui est le programme politique de la laïcité.

Et les deux autres articles de la loi portent les moyens de la réalisation de ce programme, c'est-à-dire la neutralité religieuse de l'État et la séparation entre l'État et les Églises.

L'intégration telle que cette loi l'a pensée est donc contraire à l'assimilation que l'extrême droite et la majorité veulent aujourd'hui nous faire avaler.

Eux veulent une citoyenneté qui fasse disparaître les différences, c'est-à-dire, en fait, une citoyenneté qui fasse disparaître les différences de ceux qui les gênent : les musulmans.

Il me semble au contraire important de rappeler et de défendre notre attachement au acquis social et sociétal que sont ces principes de la laïcité, à savoir cette séparation des Églises et de l'État, dont je veux rappeler ici :

- qu'ils garantissent à chacun la liberté de croire ou de ne pas croire,
- la possibilité d'exercer paisiblement son culte,
- la séparation des sphères publique et privée,
- ainsi que la neutralité des services publics.

C'est vrai, les principes sur lesquels repose la laïcité sont trop souvent méconnus.

Quelquefois ils sont galvaudés, caricaturés, instrumentalisés ou détournés par des personnes ou des organisations qui ne les acceptent tout simplement pas.

Par exemple, l'extrême droite française s'est toujours opposée à la laïcité avant de subitement se découvrir récemment et fort opportunément une âme laïque, mais pour servir son rejet de la religion musulmane !

Donc tout ce qui contribue à faire connaître et à faire respecter ces principes constitutionnels de laïcité, va dans le bon sens et contribue au bien vivre ensemble, tout en faisant reculer l'obscurantisme et l'extrémisme.

L'identité républicaine repose sur des gens qui ont des droits et des devoirs en commun, peu importe leur identité culturelle ou religieuse, etc.

C'est ça le fondement de la loi de 1905 : si tu as les mêmes droits et les mêmes devoirs que moi, alors tu es Français, peu importe ce que tu penses, comment tu vis, et ce en quoi tu crois.

Et c'est comme cela qu'on peut aussi lire la polémique sur la fameuse robe longue appelée « Abaya » et ce qui a été appelé un « signe religieux par destination », c'est-à-dire un signe religieux qui ne l'est pas initialement, mais dont l'usage et le lieu où il est porté le fait devenir religieux.

En gros, pour être plus direct, lorsque l'on parle d'un « signe religieux par destination », on ne juge plus du caractère religieux d'un vêtement, mais de l'intention de la personne qui le porte.

Ce raisonnement ouvre la porte aux pires injustices, parce qu'on va accuser des gens sur leur intention !

Or, **juger l'intention ne peut qu'être arbitraire**, c'est-à-dire contraire à l'égalité !

La laïcité telle que mon groupe la porte, c'est donc avant tout cette notion de droits et de devoirs liés à l'intégration républicaine.

Parce qu'au fond, le problème du débat sur la laïcité, c'est le débat sur comment on peut et comment on veut vivre ensemble, en tant que Français.

Cette citoyenneté à la française repose sur la devise de la République qui est liberté, égalité, fraternité.

Ces trois mots, qui ne valent rien l'un sans les deux autres, et qui peuvent, eux, contribuer à rendre le monde meilleur si on les applique sans « deux poids deux mesures » !

Et pour cela, chaque citoyenne et citoyen peut, par ses actions quotidiennes, mais aussi par un engagement associatif, syndical, ou politique, faire bouger les lignes.

Ensemble, on peut faire en sorte d'obliger les États à respecter le droit international en manifestant et en faisant connaître nos revendications.

Mais également à l'échelle de sa ville, de sa famille, lutter contre l'injustice, c'est aussi faire en sorte d'améliorer les choses ici et maintenant.

Car la véritable force d'une société, c'est qu'en effet, comme vous le dite aujourd'hui, le monde meilleur est une quête qui est véritablement à la portée de tous, et je me permettrais de rajouter, une quête collective !

Je vous remercie.